

Dénomination : IMODEUS

n° de gestion : 1998B01964

n° d'identification : 420 609 554

n° de dépôt : A2010/013604

Date du dépôt : 29/09/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du 20/09/2010

OMNIUM PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 11 avenue Parmentier 31200 TOULOUSE
SIREN 420 609 554 RCS TOULOUSE

Déposé au greffe du tribunal de commerce de Toulouse le

29 SEP. 2010

enregistré sous le numéro :
N° de gestion : A13604

98B1964

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix,
le vingt septembre,
à 15 heures 30,
les associés de la société OMNIUM PROMOTION se sont réunis en assemblée générale, au siège social, 11 avenue Parmentier 31200 TOULOUSE, sur convocation de l'associé majoritaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, l'assemblée est présidée par Monsieur Xavier CHAUSSON, en sa qualité de représentant légal de la société OMNIUM FINANCE, associée majoritaire.

Maître Patrick ELLOFF PETROS est désigné comme secrétaire.

La société SOCIETE CIVILE PARTICULIERE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES CASAS-VILLEMEUR, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent

Monsieur Jacques BOLLET, Président de la société est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2499 sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification de l'article 3 des statuts,
- Pouvoirs.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de remplacer la dénomination sociale actuelle OMNIUM PROMOTION par IMODEUS

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, comme conséquence de l'adoption de la première résolution, décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale :

ARTICLE 3 : Dénomination

La dénomination de la Société est : IMODEUS

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président

Le secrétaire

Procès verbal certifié conforme à l'original